Niveau(x) d'enseignement : 6
Centre d'intérêt : 650

Numéro EDUQ : 9470352

Fonds FCAR (Québec)

Rapport annuel 1992-1993 / [FCAR]. -- Sainte-Foy : Fonds FCAR, 1993.
34, 6 p. : ill. ; 28 cm.

ISBN 2-550-28442-9

Descripteur(s) : Rapport annuel * Recherche * Subvention gouvernementale * Financement * Postsecondaire (Ordre d'enseignement)

Le rapport annuel présente les faits saillants de l'année 1992-1993 ainsi que les programmes, activités et subventions accordées par les différentes directions du Fonds FCAR. Il se démarque des précédents rapports par la présentation des statistiques de 1992-1993 en parallèle avec les années antérieures, par l'absence des résultats des concours relatifs à l'exercice 1993-1994 ainsi que des listes des membres de comités, des chercheurs subventionnés et des boursiers qui seront dorénavant imprimées séparément et disponibles sur demande.

Type de document :

RAPPORT ANNUEL
1992-1993

FCAR

94-71352

RAPPORT ANNUEL 1992-1993

Le 22 novembre 1993

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Enseignement
supérieur et de la Science
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 95 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le neuvième rapport annuel du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche pour l'exercice terminé le 31 mai 1993.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente directrice générale,

Christine Martel

TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1992-1993 9

LE FONDS FCAR: pour soutenir le potentiel créateur des chercheurs de chez-nous 11
À l'image du Québec 11
Pour soutenir le potentiel créateur des chercheurs québécois 12
Un orchestre bien rodé 13

LA DIRECTION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES: au coeur de l'action 17
Les programmes 19
. Bourses 19
. Établissement de nouveaux chercheurs 20
. Soutien aux équipes de recherche 21
. Centres de recherche 23
. Actions concertées 25
. Revues de recherche et de transfert des connaissances 27

LA DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION: un oeil vigilant pour mieux préparer l'avenir 29
Une sentinelle éclairée 29
Bien comprendre pour mieux agir 29
Une politique de développement 30
Pour la recherche et la formation au Québec 30

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION: le grand argentier 31
Jongler avec les chiffres 31
Des relations harmonieuses 31
Un outil aux employés 31
Le Fonds FCAR à l'ère de l'électronique 31
Les rapports financiers des subventions versées 32

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 33
Les séances du Conseil d'administration 33
Toge et mortier 33
La nouvelle image du Fonds 33
Une pub qui frappe 34
Des textes qui parlent 34

LES ÉTATS FINANCIERS 35

NOTE AUX LECTEURS

Le Rapport annuel 1992-1993 se démarque des précédents par la présentation des statistiques de 1992-1993 en parallèle avec les années antérieures. En effet, pour la première fois, les résultats des concours s'étant déroulés pendant l'année, donc relatifs à l'exercice 1993-1994, ne seront pas présentés dans le Rapport annuel. Ceci répond à un souci de bien permettre le rapprochement entre les états financiers vérifiés et les activités du Fonds FCAR dans le cadre du même exercice financier. Pour combler le vide créé par l'absence des résultats du concours 1993-1994, nous procéderons sous peu à la publication des listes de subventions accordées pour l'exercice 1993-1994.

Pour la première fois aussi cette année, les listes des membres de comités, des chercheurs subventionnés et des boursiers ne font pas parties intégrantes du Rapport annuel. Par mesure d'économie, ces listes sont imprimées séparément et sont disponibles sur demande.

Veuillez noter que la forme masculine utilisée dans le présent document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 1992-1993

- Le Fonds FCAR a reçu du Gouvernement du Québec **30,1 millions pour les subventions de recherche** et **16,4 millions pour les bourses**. À cela s'ajoutent les sommes consenties par les partenaires du Fonds FCAR dans les Actions concertées. (Voir p. 17)

- Le Fonds FCAR a également obtenu une somme de plus de **2,1 millions pour les subventions d'équipements**. (Voir p. 17)

- Plus de **360 chercheurs ont participé bénévolement** aux travaux des divers comités du Fonds. De plus pas moins de **1834 chercheurs ont conseillé** ces comités à titre d'évaluateurs externes. Le Fonds compte ainsi sur une banque d'experts composée de plus de 5000 chercheurs pour ses activités d'évaluation. (Voir p. 13)

- Le Fonds FCAR a octroyé **788 subventions de recherche** totalisant plus de 32,8 millions soutenant entre autres 288 nouveaux chercheurs, 340 équipes regroupant 1653 chercheurs, 40 centres de recherche réunissant 724 chercheurs de même que 48 revues de recherche et de transfert de connaissances. (Voir p. 13)

- Le Fonds a versé des bourses pour un montant global de **16,7 millions à près de 1900 étudiants** de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat. (Voir p. 13 et 19)

- Puisqu'une part importante des subventions de recherche est utilisée pour financer des étudiants, on estime que **plus de 50% du budget du Fonds FCAR sert à encourager la formation** de nos chercheurs de demain. (Voir p. 13 et 19)

- En 1992-1993, le Fonds FCAR comptait **sept actions concertées**. Au total, 1 813 773 $ ont été octroyés pour financer 40 projets, dont dix projets de stage pour étudiants. Ces actions concertées sont le fruit de partenariats avec des ministères provinciaux, des organismes publics et des entreprises. (Voir p. 25-27)

- **Une politique de priorisation des Actions concertées** a été élaborée sur laquelle s'appuie une démarche visant à accroître le nombre d'Actions concertées et à diversifier les champs de recherche considérés. La stratégie de communication du Fonds a d'ailleurs porté sur la promotion de ce programme, surtout auprès du secteur privé. (Voir p. 30 et 34)

- **L'évaluation interne** du Fonds a démontré qu'il existe des demandes jugées méritoires ne pouvant être financées en raison des limites de l'enveloppe budgétaire, plus particulièrement au programme Bourses où on estime qu'environ 20% des demandes s'inscrivent dans cette catégorie. (Voir p. 29-30)

- L'équipe d'informatique du Fonds poursuit le développement de **BELUGA**, un système de communication informatisé entre les chercheurs et le Fonds FCAR. Les succès connus avec ce type de système ont incité le Fonds FCAR à inviter les organismes subventionnaires fédéraux dans la poursuite du développement de BELUGA. Depuis janvier 1993, le CRSNG, le CRM, et le CRSH ont joint leurs efforts à ceux du FCAR. (Voir p. 31-32)

LE FONDS FCAR:

pour soutenir le potentiel créateur des chercheurs de chez nous

Doté d'un budget de plus de 50 millions, le Fonds FCAR contribue au soutien de la recherche universitaire québécoise et à la formation de chercheurs en octroyant des subventions et des bourses. L'organisme soutient tous les domaines de recherche québécoise universitaire. La qualité de la recherche est le critère discriminant dans tous ses programmes. Son action répond à un souci de cohérence: le Fonds FCAR est toujours présent auprès du chercheur, à partir de ses études de maîtrise jusqu'à ce qu'il soit bien établi.

Les enjeux

Les enjeux pour la société québécoise se précisent. La mondialisation des marchés continue de révolutionner notre quotidien. Les transformations technologiques et sociales se succèdent toujours plus rapidement. En facilitant les échanges d'informations, la technologie a virtuellement réduit la taille de notre planète, ce qui en retour affecte profondément notre société. La croissance économique d'une nation est dorénavant intimement liée à sa compétitivité dans le domaine de la recherche scientifique et du transfert technologique.

La stratégie

La société québécoise est ainsi appelée à se positionner dans cette nouvelle structure. L'innovation, la créativité, l'ingéniosité et l'audace devront être encouragées afin de lui permettre de prospérer. Cette stratégie nécessite non seulement l'engagement de tous les secteurs de notre société mais aussi la concertation de tous les intervenants.

Le Fonds FCAR: un instrument de cette stratégie

Le Fonds FCAR joue dans ce contexte un rôle essentiel: 1) il encourage la formation de jeunes chercheurs en offrant aux meilleurs étudiants des bourses d'études; 2) il aide les chercheurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international; 3) il facilite le regroupement de chercheurs en équipes et en centres afin de maximiser leurs efforts et d'offrir un milieu stimulant pour les étudiants; 4) il stimule la diffusion de connaissances, d'une part, en invitant des partenaires provenant des secteurs public et privé à s'associer avec des équipes universitaires et leurs étudiants, et, d'autre part, en apportant un soutien financier à des revues qui publient des résultats de recherche.

À L'IMAGE DU QUÉBEC

Le Québec est la seule province canadienne à s'être dotée d'un organisme subventionnaire comme le Fonds FCAR, mais celui-ci n'est pas le seul intervenant dans le soutien de la recherche universitaire. Au moment de sa création, en 1984, des organismes fédéraux subventionnaient déjà la recherche universitaire d'un océan à l'autre. La particularité du Fonds s'est donc établie sur le fait que son action devait s'inscrire en complémentarité avec les autres intervenants. Il se distingue d'abord par l'universalité de son intervention dans le sens où tous les domaines de la recherche peuvent faire l'objet d'un financement. Il se distingue ensuite par

l'innovation en créant des programmes originaux et avant-gardistes. Aujourd'hui encore, ces programmes poussent les chercheurs à se regrouper autour de thématiques communes, les invitent à franchir les limites disciplinaires, les incitent à collaborer avec des partenaires externes au monde universitaire québécois. De plus, ils favorisent la diffusion de connaissances en langue française, facilitent l'établissement d'une relève aguerrie, et encouragent une formation solide. Tant et si bien que les organismes canadiens, qui autrefois finançaient surtout des chercheurs individuels, se tournent maintenant vers le regroupement de chercheurs.

POUR SOUTENIR LE POTENTIEL CRÉATEUR DES CHERCHEURS QUÉBÉCOIS

Le Fonds FCAR soutient financièrement la recherche libre: ce sont les chercheurs et les étudiants qui décident des questions autour desquelles ils articuleront leurs projets et programmes de recherche. En outre, en concertation avec des partenaires provenant des secteurs privé et public, le Fonds FCAR lance des concours sur des thématiques spécifiques. En 1992-1993, l'organisme a consacré 46 millions de son budget de base annuel à la recherche libre alors que la recherche orientée, financée conjointement par le Fonds FCAR et ses partenaires, a reçu plus de 1,8 million. La recherche orientée vient par ricochet prioriser la formation d'étudiants dans les domaines pertinents pour les partenaires du Fonds FCAR.

En symbiose avec l'université

Les universités québécoises occupent un rôle de premier plan comme partenaire du Fonds FCAR. Elles contribuent aux efforts de l'organisme en attribuant à ses étudiants, à ses nouveaux chercheurs, à ses équipes et à ses centres de recherche un cadre propice à leur épanouissement.

Au-delà de nos connaissances

Les chercheurs élaborent des programmes de recherche inédits qui pousseront plus loin les frontières des connaissances. De la même façon, les étudiants présentent des projets intéressants qui non seulement guideront l'apprentissage des chercheurs de demain, mais contribueront aussi à la découverte de l'inconnu. C'est la qualité de ces demandes qui servira de critère afin de sélectionner celles qui mériteront une aide financière. Pour évaluer cette qualité, des experts qui sont aptes à bien comprendre les enjeux: des chercheurs.

Le Fonds FCAR: un gage de qualité

Le Fonds FCAR s'engage à requérir l'aide d'experts, qu'ils soient du milieu universitaire ou industriel, québécois, canadien ou étranger, pour mener à bien l'évaluation de ses demandes de soutien financier. Cette évaluation que l'on nomme "jugement par les pairs" continue d'être le moyen privilégié par les grands organismes subventionnaires de par le monde.

Cheminement d'une demande

La première évaluation d'une demande d'aide financière dans les programmes majeurs du Fonds porte sur l'admissibilité de la demande relativement aux politiques et aux règlements des programmes du Fonds. Une fois jugée admissible, la demande est ensuite acheminée au Comité d'évaluation qui désigne des évaluateurs externes pour l'analyser. Une fois les commentaires des évaluateurs externes reçus et le jugement du Comité d'évaluation rendu, la demande est comparée avec les autres afin de la classer et de formuler une recommandation de financement. Le classement des dossiers est communiqué au Comité de programme à qui il revient d'harmoniser les recommandations de tous les comités d'évaluation. Outre les recommandations

de financement, le Comité de programme formule aussi des recommandations au Conseil d'administration relativement aux politiques et aux règlements qui régissent le programme. C'est le Conseil d'administration qui octroie les subventions. C'est également lui qui convient des modifications à apporter aux politiques et aux règlements.

Une contribution impressionnante

À l'instar des autres organismes subventionnaires à travers le monde, le système d'évaluation du Fonds FCAR se fonde sur le "jugement par les pairs". Des règlements et directives guident les évaluateurs de façon à assurer l'objectivité et l'intégrité de leurs jugements. En 1992-1993, plus de 360 chercheurs ont siégé bénévolement sur nos divers comités. De plus, pas moins de 1834 chercheurs ont conseillé ces comités à titre d'évaluateurs externes et ce, toujours bénévolement. La collaboration des chercheurs québécois à titre de membres de comité démontre bien le sérieux de leur engagement dans la recherche québécoise. Ces experts se sont consacrés à l'examen attentif de plus de 1000 demandes de subventions et à plus de 5 000 demandes de bourses. Avec les années, le Fonds FCAR a élaboré une banque d'experts comptant plus de 5 000 noms.

Un impact indéniable

Cette année, le Fonds FCAR a octroyé 788 subventions de recherche totalisant plus de 32,8 millions soutenant entre autres 288 nouveaux chercheurs, 340 équipes de recherche regroupant 1653 chercheurs, 40 centres de recherche réunissant 724 chercheurs de même que 48 revues de recherche et de transfert des connaissances. Il a également versé des bourses pour un montant global de 16,7 millions à près de 1900 étudiants de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat. L'impact du Fonds FCAR sur la formation de chercheurs ne se limite pas à cette statistique. En effet, une part importante des subventions de recherche est consacrée à la rémunération d'étudiants et de stagiaires postdoctoraux. On estime donc que plus de la moitié du budget global du Fonds FCAR répond à la mission de formation.

Les recherches financées par le Fonds FCAR contribuent au développement social et économique du Québec. Outre la formation d'une main-d'oeuvre de qualité et susceptible de s'adapter aux besoins du marché, la capacité innovatrice des travaux de recherche contribue à l'épanouissement de notre société à l'ère où les transformations technologiques et sociales se succèdent toujours plus rapidement.

UN ORCHESTRE BIEN RODÉ

Une grande symphonie...

Toute cette activité implique beaucoup de travail. Il faut informatiser les données présentées dans les demandes, former des comités d'évaluation, déterminer l'admissibilité des demandes, planifier les rencontres afin de faciliter le travail des comités, seconder les évaluateurs dans leur tâche, annoncer les octrois, verser les subventions et les bourses, assurer la concordance des rapports financiers avec nos dépenses admissibles. Il faut de plus évaluer l'impact des programmes, vérifier si les objectifs visés sont atteints, étudier les résultats des concours pour s'assurer qu'il n'y a pas de glissement, observer les tendances qui s'esquissent dans l'environnement universitaire en consultant la communauté, rencontrer des partenaires éventuels, modifier et adopter les règlements des concours pour ensuite veiller à leur application, participer aux politiques de recherche et de développement du gouvernement, étudier les orientations des autres intervenants aux niveaux national et international. Bref, le Fonds FCAR orchestre l'octroi des subventions à tous les niveaux.

...dirigée par des gens impliqués dans le milieu de la recherche

Le Fonds FCAR est un organisme autonome qui relève de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il est géré par un Conseil d'administration composé de 14 membres provenant des milieux universitaire, collégial et du secteur privé. La présidente directrice générale préside le Conseil d'administration et dirige l'organisme. Au cours de l'année 1992-1993, M. René Racine, président de la Commission de la recherche universitaire du Conseil des universités, et MM. Philippe Bergeron et Louis Gendreau du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, siégaient au Conseil à titre d'observateurs. Le Conseil d'administration, pour rendre son fonctionnement plus efficace, a mis sur pied un comité consultatif. En 1992-1993, ce comité était composé de Mme Hélène Tremblay, MM. Alain Caillé, Claude Lajeunesse et Terrill Fancott. La présidente y siégait d'office.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hélène Tremblay*
Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche
Univ. du Québec à Rimouski

Alain Caillé*
Vice-recteur à la recherche
Univ. de Sherbrooke

Anne Marrec**
Présidente directrice générale
Fonds FCAR

Claude Lajeunesse*
Président directeur général
Association des universités et collèges du Canada

Terrill Fancott*
Doyen associé
Faculté de génie et des sciences de l'informatique
Univ. Concordia

Guy Bélanger
Chef de service
Inst. de recherche d'Hydro-Québec

Yvan Cloutier
Dép. de philosophie
Collège de Sherbrooke

Yves M. Giroux
Adjoint au Recteur
Université Laval

François Labrousse
Administrateur-conseil
Le Groupe CGI

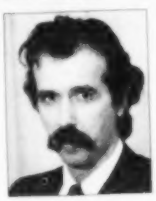

Robert Leroux
Doyen
Faculté de musique
Université de Montréal

Ghislain Paradis
Président directeur général
Société de développement international Desjardins

Hélène Renault
Professeure
Polyvalente de Lévis

François Ricard
Dép. de langue et littérature françaises
Univ. McGill

Jean-Claude Robert***
Professeur
Dép. d'histoire
Univ. du Québec à Montréal

Serge Robert***
Dép. de philosophie
Univ. du Québec à Montréal

* Membres du Comité consultatif

** Depuis le 20 septembre 1993, Mme Christine Martel assume les fonctions de Présidente directrice générale du Fonds FCAR

*** Monsieur Jean-Claude Robert était membre jusqu'au 17 février 1993 alors que monsieur Serge Robert débutait son mandat

...interprétée avec talent par un petit orchestre

Conformément au règlement sur les effectifs, moins de quarante employés assurent le déroulement des activités de l'organisme. Ils sont répartis dans quatre directions: la direction générale où l'on retrouve également le secrétariat général; la direction des programmes scientifiques; la direction des politiques et de la planification; la direction de l'administration.

L'ORGANIGRAMME

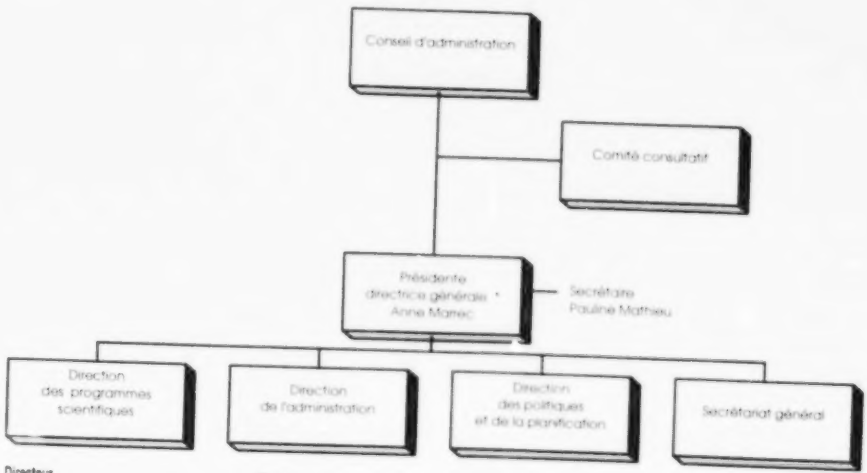

Directeur
Yves Rousseau

Administrateurs de programmes
Carole Kerouac
Alain Lavoie
Françoise Ouellet
Rachel Paradis
Françoise Patenaude
Claude Pinel

Techniciennes en administration
Carole Bouchard
Monique Duchesneau
Louise Hudon
Marie-Claude Thibault

Technicienne en information
Claude Pomerleau

Secrétaires
Thérèse Audet
Maude Caron
Solange Daigle
Lyne Germain
Madeleine Joseph
Claire Martin
Anne Mathieu
Pierrette Patry-Morasse
Johanne Plamondon
France Robitaille

Directeur
Robert Maranda

Chef comptable et chargé de l'approvisionnement
Yvan Desrochers

Agent vérificateur
Michel Blackburn

Technicienne en administration
Johanne Grenier

Chef de la gestion de l'information
Daniel Desjardins

Techniciens en informatique
Daniel Barrette
Serge Dion

Secrétaires
Jacqueline Patry
Sylvie Robitaille

Préposé au classement
René Tremblay

Magasinier
Jean-Marc Gingras

Réceptionniste-téléphoniste
Danielle Larouche
Agathe Whittom

Directrice
Lucie Girard

Agents de recherche
Titus Nguiagain
Jacques Crochetière

Technicienne en administration
Danielle Leblanc

Secrétaire
Maryse Althot

Secrétaire générale du Fonds FCAR
Geneviève Tanguay

Secrétaires
Maryse Althot
Pauline Mathieu

* Depuis le 20 septembre 1993, Mme Christine Martel assume les fonctions de Présidente directrice générale du Fonds FCAR

LA DIRECTION DES PROGRAMMES SCIENTIFIQUES:

au coeur de l'action

La direction des programmes scientifiques assume la responsabilité de la gestion et le développement des programmes de subventions et de bourses en accord avec les politiques du Fonds FCAR. Elle formule au Conseil d'administration des recommandations relatives à la composition des divers comités d'évaluation et de programme. Elle détermine l'admissibilité des demandes en fonction des critères approuvés par le Conseil d'administration, prépare les réunions des comités, assure leur bon déroulement et veille à la rédaction des rapports des comités. Elle propose aussi la répartition des crédits budgétaires entre les divers programmes de subvention et entre les diverses catégories de bourses. Elle annonce finalement l'octroi des subventions et des bourses.

Anne Mathieu et Yves Rousseau

La situation budgétaire entourant les concours 1992-1993

Pour l'année 1992-1993, le gouvernement du Québec a attribué au Fonds FCAR 30,1 millions de dollars pour les subventions à la recherche et 16,4 millions pour les bourses, ce qui représente une augmentation de 3,75% par rapport à l'exercice 1991-1992. À ces montants s'ajoutent le surplus accumulé au 31 mai 1992 et les sommes consenties par les partenaires du Fonds FCAR dans les Actions concertées.

Le Plan quinquennal des investissements universitaires prévoit, dans le cadre de l'exercice 1992-1993, une somme de 2,1 millions de dollars destinés au Fonds FCAR pour les subventions d'équipements, somme à laquelle s'ajoute également le surplus accumulé à ce titre.

Le Fonds FCAR dispose de 21 postes équivalent temps complet (PETC) à allouer aux chercheurs des collèges publics afin qu'ils puissent bénéficier d'un dégagement d'une partie de leur tâche d'enseignement.

Les programmes Actions spontanées, Aide aux chercheurs des collèges, Organismes de services à la recherche étant terminés, seuls les versements de troisième année de subvention ont été effectués. Dans le Tableau 2, ces versements et les subventions de projets spéciaux sont regroupés sous la rubrique "Autres programmes".

Tableau 1: Les programmes ayant fait l'objet d'un concours pour l'exercice financier 1992-1993 sont les suivants:

PROGRAMMES	MONTANTS VERSÉS
Bourses	16 658 086 $
Établissement de nouveaux chercheurs	4 308 813 $
Soutien aux équipes de recherche	17 065 484 $
Centres de recherche	7 992 500 $
Actions concertées	1 813 773 $
Revues de recherche et de transfert des connaissances	898 174 $
TOTAL	**48 736 830 $**

TABLEAU 2
SOMMES TOTALES (SUBVENTIONS, BOURSES ET ÉQUIPEMENTS) VERSÉES PAR PROGRAMME SELON L'ÉTABLISSEMENT POUR L'EXERCICE 1992-1993

	PROGRAMMES														Bourses			
	Établissement de de nouveaux chercheurs		Soutien aux équipes de recherche		Centres de recherche		Revues de recherche et de transfert des connaissances		Actions concertées		Autres		TOTAL		Univ. d'origine Nombre de bourses		Univ. d'accueil Nombre de bourses	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Acceptées	Demandées	Acceptées	Demandées
Bishop															1	10	0	0
Collège Beauce-Appalache												11 000	0	11 000				
Collège Dawson												28 900	0	28 900				
Collège Edouard-Montpetit												7 000	0	7 000				
Collège militaire Royal St-Jean	2	23 000											2	23 000	–	–	–	–
Collège John Abbott												7 250	0	7 250				
Collège St-Hyacinthe												610	0	610				
Collège Trois-Rivières												2 500	0	2 500				
Collège Valleyfield												5 620	0	5 620				
Collège Vanier												15 250	0	15 250	–	–	–	–
École des HEC	3	44 514	1	30 960	1	110 000	3	61 215	1	30 000			9	276 689	14	45	19	48
École Polytechnique	16	218 543	20	1 086 650	1	170 000			6	232 100	1	174 000	46	1 781 293	44	152	38	161
École nationale d'administration publique	1	14 200											1	14 200	1	2	0	5
École de technologie supérieure	1	14 200											1	14 200	4	12	4	11
Institut Armand-Frappier	1	14 000											1	14 000	6	7	9	25
Inst. national de la recherche scientifique	5	85 867	8	293 523	1	200 000	1	20 740					15	600 130	12	13	19	48
Université Concordia	23	305 945	32	1 586 983	4	720 500	1	11 200	1	25 000	1	2 000	62	2 661 628	115	398	67	224
Université de Montréal	62	1 037 736	74	4 025 114	12	2 588 850	8	168 372	4	409 330	6	158 350	165	8 308 522	382	972	379	972
Université de Sherbrooke	12	211 934	19	1 024 127	2	335 100	1	10 960	5	336 450	2	115 100	41	2 033 671	106	325	80	251
Université Laval	62	894 691	73	3 796 297	9	1 917 750	11	236 455	7	606 860	5	407 270	166	7 673 463	413	1 013	385	962
Université McGill	46	686 794	59	2 759 230	5	1 181 400	2	45 476	2	34 700			114	4 719 800	293	675	259	645
Télé-Université	1	14 000											1	14 000	–	–	–	–
Univ. du Québec Abitibi-Temiscamingue	1	14 000											1	14 000	1	5	0	1
Univ. du Québec à Chicoutimi	4	44 827	3	120 070	1	188 400	1	18 140					9	380 437	19	95	13	44
Univ. du Québec à Hull	2	31 400											2	31 400	5	8	3	1
Univ. du Québec à Montréal	33	462 809	39	1 842 830	2	405 700	6	108 881	1	25 000	1	27 500	82	2 872 720	189	572	160	520
Univ. du Québec à Rimouski	3	42 600	1	50 000									4	92 600	30	58	14	32
Univ. du Québec à Trois-Rivières	10	145 753	11	419 700	2	165 000	2	33 035	1	40 000			26	803 488	53	138	43	100
Autres							12	183 700	10	74 333			12	183 700	195	520	391	962
TOTAL	288	4 308 813	340	17 065 484	40	7 992 500	48	898 174	40	1 813 773	16	862 350	760	32 590 871	1 863	5 010	1 863	5 010

1: Ces données n'incluent pas les bourses A6-Aérospatiale, l'entente FCAR-FRSQ et les Actions conjointes

LES PROGRAMMES

Les résultats de cette année sont mis en lumière avec ceux des trois dernières années. C'est en effet en 1989-1990 que les programmes Établissement de nouveaux chercheurs et Soutien aux équipes de recherche ont débuté. Comme les programmes de subvention du Fonds FCAR offrent des subventions triennales, le nombre et les montants globaux des subventions croissent au cours des trois premières années.

BOURSES

La formation des chercheurs est un objectif majeur pour le Fonds. Outre l'impact du programme Bourses qui vient en aide à près de 1 900 étudiants québécois, les programmes de subventions contribuent eux aussi au financement des étudiants. En effet, près de 17% des sommes versées en subventions sont utilisées pour les financer. C'est donc plus de 50% du budget du Fonds FCAR qui sert à encourager la formation de nos chercheurs de demain.

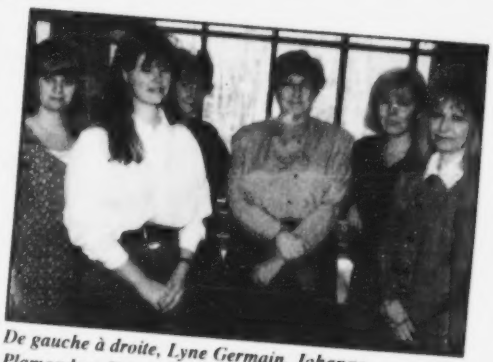

De gauche à droite, Lyne Germain, Johanne Plamondon, France Robitaille, Rachel Paradis, Claude Pomerleau et Carole Kérouac

Que ce soit pour poursuivre des études de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat, pour réintégrer le milieu de la recherche, ou pour se perfectionner dans le domaine des arts, le Fonds FCAR est présent. Comme dans tous les programmes du Fonds, les bourses sont accordées au mérite selon la qualité du dossier présenté par l'étudiant. Les montants accordés sont respectivement de 11 000 $, de 13 000 $ et de 22 000 $ par année pour le niveau de la maîtrise, du doctorat et du postdoctorat. À cela s'ajoutent des programmes particuliers qui répondent à des besoins plus précis. Le tableau 3 présente les divers concours et les sommes versées pour chacun.

Ces programmes particuliers fonctionnent pour la plupart avec des enveloppes budgétaires fixes. Pour les programmes de base, soit les programmes de bourses de maîtrise et de doctorat, l'enveloppe est ventilée au prorata des demandes. Le Québec comptant plus d'étudiants inscrits

Tableau 3: Nombre de bourses et montants accordés dans chaque concours pour l'exercice financier 1992-1993

Concours	Nombre	Montants ($)	Concours	Nombre	Montants ($)
A2 - Réintégration	1	18 000	A4 - Transports	17	173 331
A6 - Administration	1	900	A7 - Énergie	16	126 695
A8 - Aérospatiale	0	0	B1 - Maîtrise	928	7 154 106
B2 - Doctorat	807	7 495 917	B3 - Postdoctorat	57	856 545
B4 - Perfectionnement dans les arts	13	69 998	C1 - Québec - Ontario	15	134 663
C2 - Québec - Acadie	13	105 885	C3 - Québec - Ouest canadien	1	3 666
Entente FCAR-FRSQ	14	114 834	Action conjointe	34	136 000
			Indemnités supplémentaires	N/D	267 546
ENVELOPPE TOTALE		**16 658 086**			

à la maîtrise qu'au doctorat, le nombre de bourses offertes au niveau de la maîtrise est plus élevé.

Au cours des quatre dernières années, la demande a maintenu sa croissance, passant de 4395 en 1989-1990 à 5000 en 1992-1993 (Figure 1). La nécessité d'indexer la valeur des bourses en 1989-1990 dans le cadre d'une enveloppe budgétaire relativement stable a contribué à amplifier la baisse du taux de succès.

Les étudiants oeuvrant dans le secteur des sciences humaines reçoivent le plus grand nombre de bourses. Pour ce qui est du stage postdoctoral, ce sont les étudiants inscrits en sciences naturelles et en génie qui se voient octroyer une plus grande proportion des crédits.

Sur l'ensemble des boursiers du Fonds FCAR en 1992-1993, 50% sont des hommes. Cette

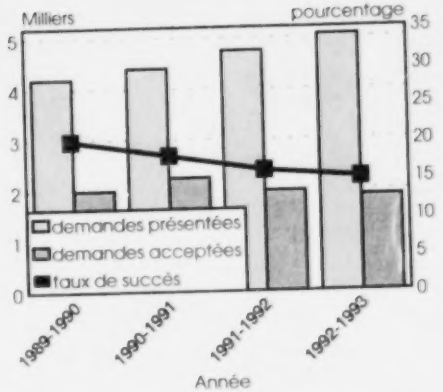

Figure 1: *Nombre de demandes présentées (incluant les versements) et taux de succès obtenu dans le cadre du programme* ***Bourses*** *au cours des quatre dernières années.*

présence masculine est plus faible à la maîtrise (45%) qu'au doctorat (57,2%) et beaucoup plus forte au stage postdoctoral (71,4%), ce qui laisse présager une percée progressive des femmes.

ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CHERCHEURS

Ce programme vise essentiellement à aider les chercheurs en début de carrière à s'établir en tant que chercheurs autonomes et à devenir compétitifs aux plans national et international. Il contribue ainsi à établir la relève appelée à oeuvrer dans les milieux de la recherche et de l'enseignement universitaire. À chaque année, une centaine de nouveaux chercheurs reçoivent des subventions triennales d'environ 14 000 $ par année.

En quatre années d'existence, le Fonds FCAR a versé, par le biais de ce programme, un total de 13,6 millions de dollars, dont 12,0 millions en crédits de fonctionnement et 1,6 million en subventions à l'équipement. Au cours de la même période, le programme a atteint sa vitesse de croisière; le budget global de fonctionnement passant de 1,5 million à 3,8 millions. Le Fonds FCAR octroie ainsi des subventions triennales à un total d'environ 300 jeunes

De gauche à droite, Madeleine Joseph, Françoise Ouellet et Monique Duchesneau

chercheurs par exercice financier (tableau 4). Sur une base cumulative, près de 420 chercheurs ont été financés par ce programme.

L'examen des chercheurs présentement subventionnés a permis d'esquisser le profil du chercheur moyen: âgé de 36 ans, ayant obtenu son diplôme de doctorat depuis 3

ans ou moins, comptant 5,5 articles publiés dans des revues avec arbitrage, il est déjà financé par les organismes subventionnaires fédéraux et il s'est intégré à des équipes et des centres de recherche subventionnés par le Fonds.

Des 288 nouveaux chercheurs financés en 1992-1993, 66 (soit 22,9%) sont des femmes. La représentation féminine dans ce programme est en progression soutenue.

Alors que la majorité des chercheurs subventionnés par ce programme oeuvrent en sciences naturelles et en génie, une proportion grandissante provient du secteur des sciences humaines et sociales et des arts et lettres (Figure 2). Le nombre de chercheurs en sciences biomédicales est pour sa part demeuré relativement stable au cours de la même période.

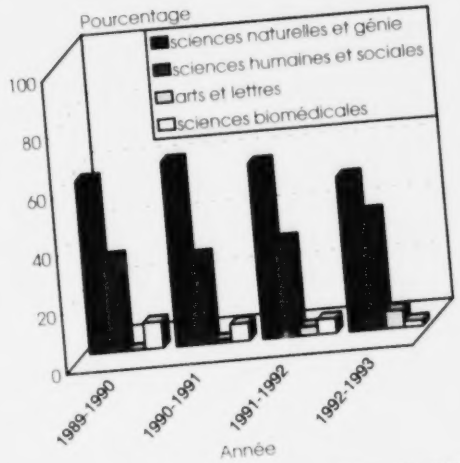

Figure 2: *Répartition des nouveaux chercheurs financés par secteur de recherche au cours des quatre dernières années.*

Tableau 4: Nombre de subventions accordées et montants versés pour les demandes en compétition et de versement de 1989-1990 à 1992-1993

Années	Nb demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Nombre de subventions versées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	471	9 673 526	4 110 825	123	1 482 827	395 447
1990-1991	419	8 655 701	3 107 328	228	2 911 629	384 700
1991-1992	465	8 573 529	2 538 892	298	3 730 704	397 821
1992-1993	463	7 445 388	3 730 880	288	3 838 944	469 869

SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

Les seuls programmes qui soutiennent financièrement des individus ou la recherche effectuée par un individu sont les programmes Bourses et Établissement de nouveaux chercheurs. Le Fonds FCAR a misé très tôt sur le regroupement de chercheurs afin de permettre la mise en commun des ressources et la convergence des efforts. Cette formule gagnante est d'ailleurs de plus en plus imitée par d'autres organismes subventionnaires.

De gauche à droite, Marie-Claude Thibault, Claude Pinel, Solange Daigle et Claire Martin

La part budgétaire du programme Soutien aux équipes de recherche dans l'ensemble des programmes de subventions du Fonds a atteint 53% cette année. D'un point de vue budgétaire, ce programme est le plus important du Fonds. Il est également celui qui de loin touche le plus grand nombre de chercheurs: 340 équipes, soit 1 653 chercheurs, y étaient soutenues en 1992-1993. Des chercheurs subventionnés, plus de 80% sont des chercheurs universitaires québécois. En effet, 20% des chercheurs membres d'équipes proviennent des milieux industriels, gouvernementaux ou hors-Québec. Ce programme atteint près d'un professeur québécois sur cinq.

En outre, dans l'ensemble des chercheurs financés actuellement par ce programme, 253 sont des femmes. Notons que ce nombre correspond à la proportion de femmes oeuvrant dans le corps professoral québécois.

De 1989-1990 à 1992-1993, le Fonds FCAR a affecté 51,9 millions aux équipes, dont 48,4 millions en crédits de fonctionnement et 3,5 millions en subventions à l'équipement (tableau 5).

Bien que le montant de la subvention soit déterminé en fonction de la qualité et de la taille de l'équipe, une politique visant la structuration des équipes de recherche

Tableau 5: Nombre de subventions accordées et les montants versés de 1989-1990 à 1992-1993 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Nb demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Nombre de subventions versées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	300	22 421 561	4 139 248	131	5 630 980	668 862
1990-1991	371	31 150 502	6 402 875	240	11 276 753	855 315
1991-1992	472	41 759 503	9 112 125	339	15 434 515	998 275
1992-1993	467	42 437 591	7 442 913	340	16 066 450	999 034

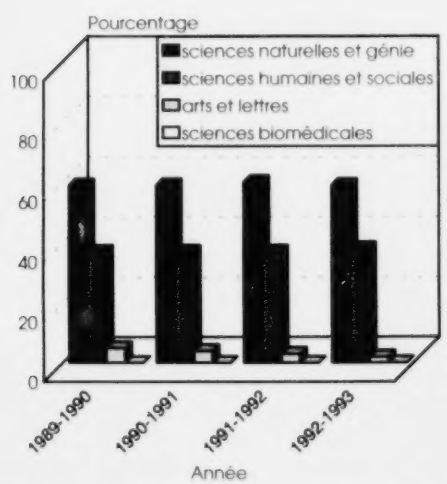

Figure 3: *Répartition des équipes financées par secteur de recherche au cours des quatre dernières années.*

permettait de verser des suppléments aux équipes les plus performantes afin qu'elles puissent rémunérer des professionnels de recherche et attirer les boursiers par le biais de suppléments à la bourse. En 1992-1993, des 340 équipes financées, seulement 45 recevaient un supplément pour l'embauche de professionnels de recherche et 186 se méritaient des suppléments pour l'encadrement de boursiers. Étant donné l'écart financier trop important entre la subvention d'une équipe bénéficiant d'un supplément et d'une autre recevant uniquement la subvention de base, l'ensemble de ces suppléments seront abolis à partir du concours 1994-1995. Les suppléments statutaires visant l'intégration des chercheurs des collèges et ceux per-

mettant à des chercheurs des régions périphériques de s'associer avec d'autres chercheurs, seront cependant maintenus.

Le profil de l'équipe financée peut se décrire comme suit: elle regroupe 5 chercheurs dont 4 chercheurs universitaires, d'un âge modal se situant autour de 45 ans. Plus du tiers des équipes comptent des chercheurs oeuvrant dans différentes universités. La subvention moyenne de fonctionnement est d'environ 47 300 $ avec un maximum de 112 000 $ et un minimum de 13 000 $.

Les 132 équipes sélectionnées lors de la compétition de 1992-1993, encadrent 2 346 étudiants. Chaque chercheur a publié une moyenne de 10,5 articles dans des revues arbitrées au cours des cinq dernières années. Le taux global de réussite est de 51% (71% pour les renouvellements et 38.9% pour les nouvelles équipes).

Le nombre de subventions accordées par secteur est proportionnel à la demande. En 1992-1993, le secteur des sciences naturelles et du génie obtient la majorité du nombre de subventions versées, les secteurs sciences humaines et sociales et arts et lettres étant stables (figure 3).

CENTRES DE RECHERCHE

L'investissement dans le regroupement de chercheurs a permis au Québec de se doter de centres d'excellence dans des domaines clairement définis. Ces centres de recherche offrent un milieu stimulant pour la formation de chercheurs. Les centres assurent à leurs chercheurs l'infrastructure requise pour favoriser leur créativité et pour stimuler leur productivité. Un centre de recherche doit être reconnu officiellement par une ou plusieurs universités et doit s'inscrire dans leurs priorités de développement de la recherche.

De gauche à droite, Maude Caron, Françoise Patenaude et Louise Hudon

En 22 ans d'existence, le programme aura permis de subventionner au total 80 centres de recherche différents. En 1992-1993, 40 centres sont financés regroupant 724 chercheurs dont 90% proviennent du milieu universitaire québécois.

La taille moyenne d'un centre se situe autour de 16 chercheurs universitaires âgés d'environ 45 ans. Les femmes comptent pour 12,4% des chercheurs financés. Elles assument la direction scientifique de 10% des centres. La subvention moyenne s'élève à près de 180 000 $ par année pour une période de trois ans. La subvention la plus élevée est de 320 000 $ alors que la plus petite est de 65 000 $. Généralement, la subvention du Fonds FCAR engendre d'importants effets de levier sur le financement du centre par d'autres intervenants, notamment celui du secteur privé.

Tableau 6: Nombre de subventions accordées et montants versés de 1989-1990 à 1992-1993 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Nb demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Nombre de subventions versées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	39	8 167 942	2 496 933	38	6 081 500	702 200
1990-1991	54	12 297 555	6 058 599	39	6 802 500	800 900
1991-1992	49	11 819 518	4 154 782	43	7 382 500	700 000
1992-1993	48	10 939 250	3 714 111	40	7 292 500	700 000

En 1992-1993, le Fonds FCAR a versé des crédits totalisant près de 7,3 millions pour le fonctionnement dans le cadre de ce programme (tableau 6). L'enveloppe affectée à l'équipement est de 700 000 $. Les crédits versés cette année sont équivalents aux sommes versées antérieurement, compte tenu de l'entrée en vigueur du protocole d'entente conclu entre le Fonds FCAR et le Fonds pour la recherche en santé du Québec (FRSQ). Ainsi, trois centres rattachés à des établissements hospitaliers, dont les subventions totalisent 420 000$, ont été transférés au FRSQ.

Au cours des 4 dernières années, le taux de réussite des nouvelles demandes a fluctué entre 11,8% (1990-1991) et 66,7% (1989-1990), ce qui reflète davantage les variations dans le nombre de nouvelles demandes se situant respectivement entre 17 et 3, que le nombre de nouvelles demandes ayant obtenu un octroi. Ce dernier variant entre 2 et 4 nouveaux centres subventionnés par année. Par ailleurs, les demandes de renouvellement obtiennent un taux de réussite plus élevé fluctuant entre 77,8% et 100% au cours de la même période.

Chaque chercheur membre d'un centre financé au cours de l'exercice 1992-1993 a produit au cours des cinq dernières années

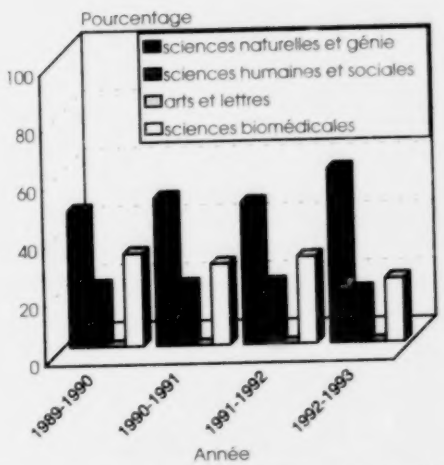

Figure 4: *Répartition des centres financés par secteur de recherche au cours des quatre dernières années.*

une moyenne de 13,3 articles publiés dans des revues arbitrées. Ces chercheurs encadrent en moyenne 4,38 étudiants.

En ce qui a trait à la distribution des centres dans les divers secteurs de recherche, celui des sciences naturelles et du génie domine nettement avec approximativement 50% des centres (figure 4). Suivent les sciences biomédicales et les sciences humaines et sociales. Le secteur des arts et des lettres n'est pas représenté.

ACTIONS CONCERTÉES

Ce programme se définit par le partenariat. Les partenaires du Fonds, qu'ils proviennent du secteur public ou privé, identifient les thèmes qui les préoccupent. Le Fonds FCAR trouve ensuite les chercheurs universitaires qui sont intéressés par le sujet d'étude et qui proposent des projets pertinents. Le financement des Actions concertées et les frais de gestion du programme sont assumés conjointement par le Fonds FCAR et ses partenaires. L'investissement partagé peut ainsi varier de 100 000 à 1 million de dollars par année. Les Actions concertées ont normalement une durée de trois ans et sont renouvelables. En 1992-1993, le Fonds FCAR a versé plus de 1,8 million en incluant la contribution des partenaires qui s'est élevée à près d'un million de dollars.

De gauche à droite, Carole Bouchard, Alain Lavoie et Thérèse Audet

Les avantages pour le partenaire sont considérables: **1)** Le Fonds FCAR étant reconnu comme un "organisme charnière" aux fins des déductions fiscales, le partenaire peut obtenir un crédit d'impôt cumulé pouvant atteindre 70% de son investissement; **2)** en s'associant au Fonds FCAR, il multiplie la valeur de son investissement, donc son impact; **3)** il tisse des liens avec les meilleurs chercheurs du réseau universitaire et bénéficie de leurs travaux; **4)** il contribue à produire sa future main-d'oeuvre puisque les groupes de chercheurs financés par les Actions concertées du Fonds FCAR forment des étudiants; **5)** il bénéficie également de l'expertise du Fonds pour sélectionner, pour assurer le suivi des projets de recherche et pour veiller au respect des échéanciers.

En 1992-1993, le Fonds FCAR a élaboré une politique de développement des Actions concertées visant à l'accroissement des investissements du secteur privé. Le Fonds FCAR a ciblé des domaines de recherche inspirés notamment de la politique des grappes industrielles du gouvernement québécois.

En 1992-1993, le Fonds FCAR comptait sept Actions concertées. Au total, 1 813 773 $ ont été octroyés pour financer 40 projets, dont dix projets de stage pour étudiants. La subvention accordée à des équipes se situe entre 15 000 $ et 250 000 $. Ces subventions sont habituellement versées sur une base triennale.

Action concertée sur les méthodes mathématiques pour la synthèse de systèmes informatiques

Cette Action concertée présente une particularité intéressante: non seulement note-t-on la présence comme partenaire de Recherches Bell-Northern Ltée, mais aussi celle d'un organisme subventionnaire fédéral, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). La présence d'un troisième partenaire a accru l'effet multiplicateur de l'Action concertée. De cette façon, la contribution financière de l'entreprise (50 000 $) a été triplée pour atteindre 150 000 $. L'objectif de cette Action concertée est de privilégier les méthodes mathématiques pour la synthèse des systèmes informatiques fonctionnant en temps réel. Ce domaine a été identifié comme

étant indispensable à la conception de systèmes informatiques appliqués à la télécommunication. Quatre équipes ont ainsi reçu une subvention de 37 500 $ pour la réalisation d'un projet de recherche d'une durée d'un an et la diffusion des connaissances dans ce domaine stratégique.

Action concertée sur la valorisation de la biomasse

Le partenaire principal impliqué dans cette Action concertée est le Centre québécois de valorisation de la biomasse (CQVB). L'objectif de cette Action concertée est de stimuler la recherche s'articulant autour des priorités suivantes: la valorisation des matières ligneuses et de leurs résidus en support aux besoins de l'industrie forestière, la valorisation des biomasses agricoles et aquatiques et de leurs résidus en support aux besoins du secteur agro-alimentaire, la valorisation des biomasses dites urbaines en support aux besoins des municipalités et des entreprises du secteur tertiaire actives en ce domaine, la valorisation des matières tourbeuses. À la contribution des deux partenaires principaux (CQVB et FCAR), les équipes devaient inciter des partenaires du secteur privé à s'associer au projet en y injectant une contribution minimale de 10 %. Cette contribution pouvait être de nature monétaire ou sous forme de ressources humaines et matérielles. En 1992-1993, quatre équipes universitaires se sont partagées 191 550$ auxquels se sont ajoutés 44 710$ en provenance de 5 industries impliquées dans les 4 projets. Le tableau 7 présente le financement de cette Action concertée pour l'année 1992-1993.

TABLEAU 7: SOURCES BUDGÉTAIRES POUR L'ACTION CONCERTÉE SUR LA VALORISATION DE LA BIOMASSE

PARTENAIRES	CONTRIBUTION ($)
SECTEUR PRIVÉ	
Les tourbières Premier Ltée	
Textiles Gildan Inc.	
Association canadienne de coloristes et chimistes du textile	
Les industries Antifriction McLab Inc.	
Groupe Lactel	
TOTAL SECTEUR PRIVÉ	44 710
ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX	
CQVB	102 457
FCAR	89 093
GRAND TOTAL	**236 260**

Action concertée de soutien à la recherche en sécurité routière

Cette Action concertée réunit le ministère des Transports du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds FCAR. L'objectif est de développer des équipes de recherche multidisciplinaires oeuvrant dans le domaine de la sécurité routière. Au cours de l'exercice 1992-1993, le Fonds FCAR versera 672 000 $ à trois équipes de recherche regroupant 45 chercheurs provenant de 8 universités différentes. Cette somme comprend 248 727 $ en provenance du ministère des Transports du Québec, 248 727 $ en provenance de la Société de l'assurance automobile du Québec et 174 546 $ du Fonds FCAR.

Action concertée FCAR-CRIQ

Dans le but de favoriser les collaborations université-entreprise, le Fonds FCAR et le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) ont lancé une Action concertée pour soutenir financièrement les étudiants qui désirent poursuivre leurs études de deuxième cycle universitaire dans l'un des laboratoires du CRIQ. La totalité des crédits versés en 1992-1993 (74 333 $) origine des budgets du Fonds FCAR, la contribution du CRIQ se situant au niveau des ressources humaines et matérielles. Dix étudiants ont ainsi bénéficié de cette Action concertée.

Action concertée sur le public des arts et les pratiques culturelles

Cette Action concertée est offerte conjointement par le ministère des Affaires culturelles du Québec et le Fonds FCAR. Elle vise à identifier des mécanismes actifs dans la formation des publics et la participation aux activités culturelles, selon une approche sociologique ou économique. La part du ministère (55 000 $) a été augmentée par la contribution du Fonds. Ainsi 100 000 $ ont été octroyés à 3 équipes universitaires.

Action concertée sur la prévention des accidents de travail

Lancée conjointement par l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (IRSST) et le Fonds FCAR, cette Action concertée vise à mieux documenter le processus accidentel, à identifier les moyens de prévention ainsi que les facteurs qui la favorisent. En 1992-1993, 275 890 $ ont été attribués à deux équipes universitaires, la part de l'IRSST s'élevant à 206 917 $.

Action concertée de soutien à la coopération scientifique internationale

En accord avec la Politique d'Affaires internationales du Gouvernement du Québec, le ministère des Affaires internationales et le Fonds FCAR ont élaboré cette Action concertée afin de stimuler la coopération scientifique et technologique internationale dans le but de renforcer le potentiel québécois dans des secteurs stratégiques. Ce programme permet aux centres et aux équipes déjà financés dans le cadre des programmes de subventions du Fonds FCAR de bénéficier d'un support financier pouvant atteindre 50 000 $ par année pour développer ou consolider des projets de coopération avec des partenaires étrangers. Les 400 000 $ versés cette année ont été affectés à 14 centres et équipes.

REVUES DE RECHERCHE ET DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

La diffusion des connaissances en langue française est l'objectif premier de ce programme. Cette diffusion s'effectue par le biais de revues de recherche et de transfert des connaissances. Les revues de recherche contribuent à l'avancement des connaissances en publiant des résultats inédits de travaux de recherche, conformément aux normes généralement acceptées par la communauté internationale. Les revues de transfert sont des périodiques qui publient des résultats qui ne sont pas nécessairement inédits mais qui sont reliés à des recherches de pointe susceptibles d'intéresser une clientèle spécialisée,

De gauche à droite, Madeleine Joseph, Monique Duchesneau, Françoise Ouellet, Louise Hudon et Pierrette Patry-Morasse

comme les ingénieurs, les psychologues, etc. Le Fonds finance principalement les revues de recherche (88%, alors que les revues de transfert comptent pour 12% du total).

Près de 3 millions de dollars ont été versés en subventions de fonctionnement par le biais de ce programme au cours des quatre dernières années (Tableau 8). Le nombre total des revues subventionnées est demeuré relativement stable au cours de cette période, la majorité des revues provenant du secteur des sciences humaines et sociales (figure 5).

En 1992-1993, 48 revues bénéficiaient ainsi d'une aide financière. La subvention moyenne est environ de 18 000 $, alors que la subvention maximale est de 35 541 $. Des revues actuellement financées, 36 sont subventionnées depuis 10 ans et plus, ce qui démontre la stabilité du financement. En outre, près de 70% des revues financées sont rattachées à des établissements universitaires, le reste étant parrainé par des associations ou des sociétés savantes.

Tableau 8: Nombre de subventions accordées et montants versés de 1989-1990 à 1992-1993 pour les demandes en compétition et de versement

Années	Nb demandes présentées	Fonctionnement demandé ($)	Equipement demandé ($)	Nombre de subventions versées	Fonctionnement versé ($)	Equipement versé ($)
1989-1990	58	890 985	89 207	48	665 200	25 000
1990-1991	51	1 018 265	151 317	46	693 797	26 099
1991-1992	47	1 103 737	63 110	43	754 821	27 616
1992-1993	52	1 055 706	95 400	48	858 274	39 900

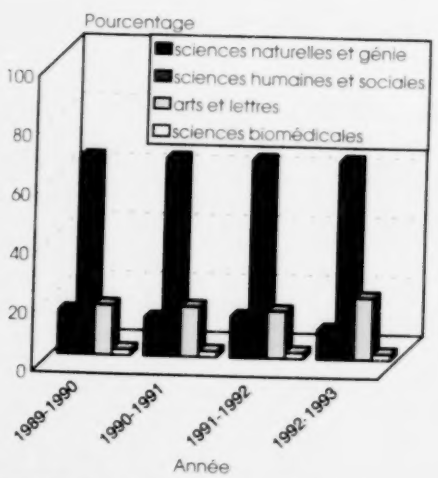

Figure 5: Répartition des revues financées par secteur de recherche au cours des quatre dernières années

Les subventions versées à des revues représentent une part majoritaire (45%) du financement obtenu par voie de subventions.

Le tirage de chacune des revues financées est en moyenne de 1177 exemplaires. La diffusion moyenne des revues est de 67,5% au Québec, 14,6 % dans le reste du Canada et de 18% à l'étranger. Par ailleurs, plus de la moitié des revues financées publient la totalité de leurs articles en français. La contribution d'auteurs québécois atteint une proportion globale de 49%, voire même de 68% en sciences humaines et sociales.

LA DIRECTION DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION:

un oeil vigilant pour mieux préparer l'avenir

Un organisme comme le Fonds FCAR évolue continuellement afin de mieux répondre à sa mission. Dans cette tâche, les décisions du Conseil d'administration sont appuyées par les travaux de la direction des politiques et de la planification. En effet, cette dernière a pour rôles d'évaluer les programmes scientifiques de l'organisme et leurs impacts, d'élaborer des politiques (relativement à l'évolution des programmes) qui seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et de rédiger, selon les grandes orientations approuvées par le Conseil d'administration, le Plan triennal qui doit être soumis annuellement à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

De gauche à droite, Maryse Althot, Lucie Girard, Danielle Leblanc, Jacques Crochetière et Titus Nguiagain

UNE SENTINELLE ÉCLAIRÉE

Le fondement sur lequel reposent toutes les activités de la direction des politiques et de la planification est l'observation de l'environnement dans lequel le Fonds se situe, que ce soit les nouveaux enjeux de la recherche universitaire québécoise, ou les choix des divers intervenants dans le soutien de la recherche universitaire, ou encore les nouvelles orientations mises de l'avant par les conseils subventionnaires des pays industrialisés. Comme l'une des politiques du Fonds est de s'inscrire en complémentarité avec les conseils subventionnaires fédéraux, des tables de concertation sont tenues avec ces partenaires. En 1992-1993, la direction des politiques et de la planification a organisé des rencontres entre les membres du comité de régie du Fonds et les directions du CRSH et du CRSNG.

BIEN COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Il est essentiel de bien comprendre l'impact des programmes et des politiques actuelles pour arrimer les activités de planification et les modifications de politiques. Pour ce faire, la direction des politiques et de la planification poursuit des activités d'analyse et d'évaluation, consulte la communauté scientifique et, dans un souci de répondre à des critères d'objectivité, propose au Conseil de mandater aussi des comités chargés d'évaluer certains programmes, ou encore d'étudier certaines questions. Ces comités directeurs sont formés de chercheurs chevronnés et de gens provenant du secteur privé qui sont familiers avec l'objet d'étude. Cette année, un comité ainsi mandaté a déposé au Conseil d'administration un rapport portant sur l'évaluation du programme Soutien aux équipes de recherche. De la même façon, un autre comité directeur s'est vu confier le mandat d'étudier les raisons qui retiennent les chercheurs des sciences humaines et sociales de participer en plus grand nombre aux programmes de subventions du Fonds FCAR favorisant le regroupement. Les résultats de cette étude seront livrés en 1994.

La direction des politiques et de la planification procède également à ses propres évaluations. L'évaluation interne de cette année portait sur les caractéristiques des clientèles financées, le taux de couverture dans les programmes du Fonds et l'analyse des plaintes reçues au Fonds FCAR dans le cadre des exercices 1990-1991 et 1991-1992. Les principales conclusions de l'analyse des clientèles financées sont d'ailleurs présentées dans le chapitre précédent. Pour ce qui est du taux de couverture dans les programmes du Fonds, l'étude a démontré qu'il existe des demandes jugées méritoires ne pouvant être financées en raison des limites de l'enveloppe budgétaire, plus particulièrement dans le programme Bourses où on estime qu'environ 20% des demandes s'inscrivent dans cette catégorie. Quant à l'analyse des plaintes dirigées vers le Fonds, elle a permis de révéler que les éléments les plus souvent abordés touchaient l'inflation des publications, la dévalorisation des publications en langue française et l'équilibre sectoriel.

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Etant donné les restrictions budgétaires connues de la plupart des organismes gouvernementaux, le Conseil d'administration a décidé d'accroître la part du budget allouée aux Actions concertées puisqu'elles ouvrent la voie à des investissements provenant de sources autres que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le programme Actions concertées existant depuis le début des années 1980, le Conseil d'administration a mandaté la direction des politiques et de la planification pour présenter une politique visant la priorisation du programme Actions concertées, où seraient énoncés des domaines prioritaires de recherche au Québec. La politique de priorisation du programme Actions concertées a été approuvée par le Conseil d'administration en novembre 1992.

POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION AU QUÉBEC

Conformément à sa loi constitutive, le 15 mai 1993, le Fonds FCAR transmettait son Plan triennal à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec. Le document de 75 pages intitulé *Pour la recherche et la formation au Québec* fait état des réalisations majeures du Fonds FCAR, décrit l'environnement dynamique de la recherche au Québec et présente les orientations que le Fonds entend adopter afin de mieux répondre aux défis de la recherche québécoise de demain, tout en demeurant réaliste par rapport au contexte budgétaire.

RÉSUMÉ DU PLAN TRIENNAL

Pour développer la recherche, le Fonds FCAR a misé sur l'excellence des chercheurs et des étudiants ainsi que sur la structuration de la recherche en encourageant la formation d'équipes et de centres de recherche. L'évaluation de ses programmes confirme le succès de cette stratégie qu'il entend poursuivre. En effet, outre la consolidation des structures de recherche, le Fonds envisage d'intensifier les liens interstructuraux dans tous ses programmes de subvention. Le Fonds entend aussi adopter des mesures concrètes afin d'encourager la recherche intersectorielle et le partenariat entre les investisseurs publics et privés et les équipes de recherche, d'inciter les chercheurs oeuvrant dans les universités et les collèges situés en région à participer aux travaux d'équipes interinstitutionnelles, de faciliter l'accès au financement aux chercheurs oeuvrant en arts et lettres et aux chercheurs provenant du milieu collégial.

Plusieurs études sont donc proposées afin de mieux cibler les besoins et les orientations de demain: une étude sur la couverture thématique de la recherche soutenue par le Fonds FCAR, une étude sur le cheminement des boursiers du Fonds, une étude prospective sur les liens productifs, l'évaluation du programme Revues de recherche et de transfert des connaissances, et finalement, une étude préliminaire sur l'éthique dans le milieu de la recherche.

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION:

le grand argentier

Effectuer les versements des subventions et des bourses, surveiller l'évolution de la situation budgétaire, préparer les états financiers, gérer les systèmes informatiques de façon à doter le Fonds FCAR d'une information de gestion de qualité, informatiser les données présentées dans les demandes, classer les dossiers, analyser les rapports financiers, informatiser le processus de gestion des demandes, veiller à ce que le personnel du Fonds et les membres de comité aient les outils pour compléter leurs tâches, négocier les ententes avec les employés du Fonds, voilà autant de responsabilités, très diverses mais toutes aussi importantes les unes que les autres, que la direction de l'administration assume avec compétence.

De gauche à droite, avant-plan, Danielle Larouche, Jacqueline Patry, arrière-plan, Daniel Barrette, René Tremblay, Michel Blackburn, Serge Dion, Daniel Desjardins, Jean-Marc Gingras, Yvan Desrochers, et Robert Maranda

JONGLER AVEC LES CHIFFRES

Le contexte budgétaire actuel force la plupart des organismes gouvernementaux à réduire leurs dépenses. C'est, dans la majorité des cas, un exercice qui demande de plus en plus d'imagination et de créativité. C'est à l'intérieur de ce contexte que la direction de l'administration a évolué. Tout d'abord, pour mieux contrôler les coûts, il était nécessaire d'obtenir un portrait détaillé des dépenses. Au cours de l'exercice 1992-1993, la direction a perfectionné l'analyse détaillée des coûts de gestion des programmes. Ce document a d'une part aidé à sensibiliser les employés aux enjeux budgétaires, et d'autre part, permis de mieux cibler les éléments budgétaires qui pouvaient absorber des compressions.

DES RELATIONS HARMONIEUSES

En 1992-1993, les conventions collectives, conjointement signées entre le Fonds FCAR et les deux syndicats représentant les employés de soutien et les professionnels, qui arrivaient à échéance, ont été prolongées pour une année.

UN OUTIL UTILE AUX EMPLOYÉS

Le BREF, bouquin de référence des employés du Fonds FCAR, a été publié par la direction de l'administration. Le BREF contient tous les documents auxquels les employés sont appelés à se référer sur une base régulière, telles les conditions de travail, les conventions collectives, les politiques administratives, etc.

LE FONDS FCAR À L'ÈRE DE L'ÉLECTRONIQUE

En plus de faciliter la tâche, la technologie est souvent un moyen permettant de réduire les dépenses d'un organisme. L'équipe d'informatique du Fonds FCAR poursuit le développement de BELUGA, un système de communication informatisé entre les chercheurs et le Fonds FCAR.

Plusieurs modules sont prévus dans son développement. Le premier permettra d'informatiser les formulaires pour faciliter la tâche des chercheurs. Pour l'exercice 1992-1993, les formulaires informatisés du programme Établissement de nouveaux chercheurs ont donc été offerts à quelques chercheurs à titre d'essai. Les succès connus avec ce type de communication ont incité le Fonds FCAR à inviter les organismes subventionnaires fédéraux à collaborer dans la poursuite du développement de BELUGA. Les efforts de l'équipe d'informatique du Fonds FCAR, jumelés à ceux de leurs collègues d'Ottawa, permettront d'élargir d'ici peu la clientèle touchée par cet outil et d'informatiser un plus grand nombre de formulaires. La deuxième phase de ce projet sera la transmission électronique des demandes de subvention, alors que la troisième permettra la saisie électronique des informations contenues dans les demandes. Ces mesures permettront non seulement une économie appréciable mais aussi de réduire considérablement les erreurs découlant d'une informatisation des demandes.

BELUGA

LES RAPPORTS FINANCIERS DES SUBVENTIONS VERSÉES

L'étude des rapports financiers des subventions versées permet à la direction de l'administration de s'assurer que les subventions ont été utilisées conformément aux règlements des programmes du Fonds FCAR. La direction dispose actuellement des résultats préliminaires pour trois programmes dans le cadre de l'exercice 1991-1992: Établissement de nouveaux chercheurs, Soutien aux équipes de recherche et Revues de recherche et de transfert des connaissances.

Dans les programmes Établissement de nouveaux chercheurs et Soutien aux équipes de recherche, la rémunération est la dépense la plus importante comptant pour 58% et 72% respectivement. Les dépenses de rémunération sont utilisées en majorité pour des fins de formation d'étudiants et de boursiers et stagiaires postdoctoraux. Les professionnels et les techniciens reçoivent environ le tiers des sommes allouées à la rémunération. Les matériaux et fournitures, les frais de voyage et l'achat d'équipement occupent le reste des dépenses.

La rémunération dans le cadre du programme Revues de recherche et de transfert des connaissances compte pour 48% des dépenses encourues. Dans ce programme, elle sert à défrayer les salaires de personnel de soutien et de professionnels. Près de 30% du montant des subventions est utilisé pour la fabrication des revues. Le reste des dépenses est ventilé de la façon suivante: 8% pour les dégagements d'enseignement, 4% pour les frais de voyage, 4% pour la révision des textes, 3% pour la promotion et moins de 1% pour les frais de traduction.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL:

législation et communication

Le secrétariat général coordonne la préparation et le suivi des séances du Conseil d'administration, assure le rôle de contentieux juridique du Fonds FCAR et assume les responsabilités de communication.

De gauche à droite, Maryse Althot, Geneviève Tanguay et Pauline Mathieu

LES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 1992-1993, huit séances du Conseil d'administration ont été tenues. La première, celle de juin 1992, incluait une journée d'étude où siégeaient également les présidents des comités de programme du Fonds FCAR. En septembre, les membres ont eu le plaisir de s'entretenir avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, sur les enjeux qui se présentent à l'organisme.

TOGE ET MORTIER

Les décisions du Conseil d'administration font l'objet de règlements qui doivent être adoptés par décret par le gouvernement du Québec. Le secrétariat général veille aussi à leur application ce qui nécessite la collaboration des avocats du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Dans le même ordre d'idées, la secrétaire générale est aussi responsable au nom de la présidente directrice générale de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Avec l'aide des responsables de programme de la direction des programmes scientifiques, le secrétariat général a répondu cette année à 35 demandes d'accès, la plupart étant des demandes d'étudiants intéressés à consulter leur dossier.

LA NOUVELLE IMAGE DU FONDS

Dans son rôle de responsable des communications, le secrétariat général a procédé cette année au rajeunissement de l'image corporative de l'organisme. Le logotype a été conçu en fonction de la mission du Fonds FCAR, soit l'avancement des connaissances par le soutien financier de la recherche. Le losange, par sa masse, vient symboliser l'aspect d'encadrement et la solidité du Fonds. La contreforme vient proposer l'idée d'avancement et de progression, par ses lignes ascendantes. Ces dernières identifient également le "F" de FCAR. La couleur bleue se veut par définition une couleur symbolisant l'aspect de stabilité et de notoriété.

Une réforme des pages couvertures des publications du Fonds FCAR a aussi été nécessaire pour faciliter leur identification à l'organisme. Le logotype est ainsi repris en entier ou en partie sur toutes les publications du Fonds FCAR.

FCAR

Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche

UNE PUB QUI FRAPPE

Arrimée à la politique de priorisation du programme Actions concertées, la stratégie de communication s'est surtout attardée à publiciser le programme. À cet effet, un dépliant d'information et une publicité ont été élaborés. Le dépliant continue d'être offert aux colloques sur la collaboration université-entreprise. La publicité parue dans la revue Québec Science, dans le cadre d'un article sur les parcs technologiques, a généré de l'intérêt de la part du secteur privé.

DES TEXTES QUI PARLENT

Les principales activités de communication relevant du secrétariat général sont les guides et les formulaires, le bulletin semestriel *OBJECTIF RECHERCHE*, le Répertoire de la recherche subventionnée et le Rapport annuel. Bien entendu, le contenu de ces documents est préparé avec la généreuse contribution des directions. Le tirage des guides et formulaires varie en fonction du programme d'aide financière auquel ils se réfèrent. Le bulletin est tiré à 6 000 exemplaires alors que 1 300 copies sont tirées du Rapport Annuel.

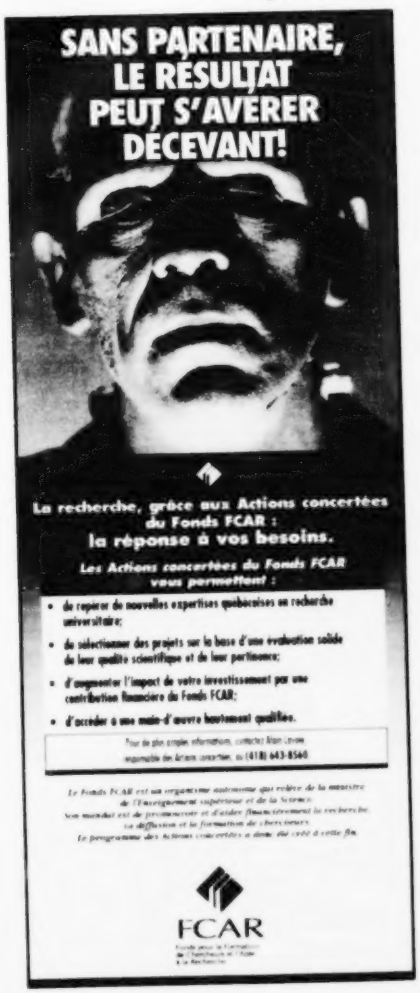

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS
ET L'AIDE À LA RECHERCHE
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 MAI 1993

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ÉTATS FINANCIERS	
Utilisation des subventions et excédent	2
Bilan	3
Notes complémentaires	4 à 6

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche au 31 mai 1993 ainsi que l'état de l'utilisation des subventions et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Fonds au 31 mai 1993 ainsi que l'utilisation des subventions et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton

Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 21 septembre 1993

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS
ET L'AIDE À LA RECHERCHE
UTILISATION DES SUBVENTIONS ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 1993

	1993	1992
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 3)		
Subventions à la recherche	30 939 711 $	29 936 754 $
Bourses	16 493 240	15 467 600
Frais de fonctionnement du Fonds	2 855 200	2 797 956
	50 288 151	48 202 310
INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	205 936	283 617
	50 494 087	48 485 927
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	30 541 516	30 614 554
Bourses	16 658 086	15 288 429
	47 199 602	45 902 983
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS (note 4)	3 294 485	2 582 944
	2 796 529	2 823 422
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	497 956	(240 478)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2 052 573	2 293 051
EXCÉDENT À LA FIN	2 550 529 $	2 052 573 $

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS

ET L'AIDE À LA RECHERCHE

BILAN

AU 31 MAI 1993

	1993	1992
ACTIF		
Encaisse	13 447 $	94 192 $
Dépôts à court terme - au coût	2 940 000	2 325 000
Intérêts courus	12 071	27 050
Subventions à recevoir et autres débiteurs	24 643	34 988
Frais payés d'avance	24 264	24 543
Bourses versées d'avance	-	89 993
	3 014 425 $	2 595 766 $
PASSIF		
Subventions à payer	192 800 $	200 600 $
Créditeurs et frais courus	253 153	292 593
Subventions d'organismes reportées	17 943	50 000
	463 896	543 193
EXCÉDENT	2 550 529	2 052 573
	3 014 425 $	2 595 766 $

ENGAGEMENTS (note 6)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONDS POUR LA FORMATION DE CHERCHEURS

ET L'AIDE À LA RECHERCHE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 1993

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche, corporation constituée par la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1), a pour fonctions de promouvoir ou d'aider financièrement au moyen de subventions et de bourses : la recherche qui s'effectue dans les établissements d'enseignement post-secondaire; les travaux de chercheurs non rattachés à ces établissements; la diffusion des connaissances dans tous les domaines de la recherche; la formation de chercheurs en octroyant des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles universitaires, aux personnes qui effectuent des recherches post-doctorales, à celles qui désirent réintégrer les circuits de la recherche ainsi que des bourses de perfectionnement. De plus, le Fonds met en oeuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses accordées sont comptabilisées dans la période pour laquelle elles sont octroyées.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et d'équipement sont imputées aux frais de fonctionnement du Fonds.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	1993	1992
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science :		
Subventions à la recherche	30 100 200 $	29 443 000 $
Bourses	16 493 240	15 467 600
Frais de fonctionnement du Fonds	2 750 200	2 655 300
	49 343 640	47 565 900
Autres ministères et organismes :		
Subventions à la recherche	839 511	493 754
Frais de fonctionnement du Fonds	105 000	142 656
	944 511	636 410
	50 288 151 $	48 202 310 $

4. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

	1993	1992
Traitements et avantages sociaux	2 015 106 $	2 010 367 $
Frais de déplacement et de séjour des membres des comités	128 185	123 765
Services de transport et de communication	215 982	220 559
Services professionnels, administratifs et autres	90 336	128 713
Loyers et taxes d'affaires	220 371	253 066
Entretien et réparations	32 389	32 272
Frais de bureau	17 298	21 621
Mobilier et équipement	76 862	33 059
	2 796 529 $	2 823 422 $

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime supplémentaire de rentes pour les employés du Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses contributions à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Les contributions du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 74 773 $ (1992 : 74 653 $) et représentent le coût des services courants.

6. ENGAGEMENTS

Au 31 mai 1993, les engagements du Fonds pour l'exercice se terminant le 31 mai 1994 à l'égard des subventions et des bourses sont de 44 861 931 $ (1992 : 46 037 994 $). L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par le Parlement.

7. TRANSACTIONS AVEC LES MINISTÈRES, ORGANISMES ET FONDS SPÉCIAUI INCLUS DANS LE PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1993	1992
UTILISATION DES SUBVENTIONS		
Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes	49 804 824 $	47 877 777 $
Frais de fonctionnement du Fonds	27 981	22 928
BILAN		
Subventions à recevoir et autres débiteurs	15 000	27 100
Créditeurs et frais courus	1 577	3 057